

Dialogue des 5+5
Troisième Conférence, Ministérielle sur la Migration
en Méditerranée Occidentale

Alger, 15 -16 septembre 2004

Relevé de Conclusions de la Présidence

Conformément aux recommandations de la deuxième Conférence Ministérielle sur la Migration en Méditerranée Occidentale tenue à Rabat, les 22 et 23 octobre 2003, et à l'invitation de M. le Ministre de la Jeunesse et des Sports de la République Algérienne Démocratique et Populaire, les Ministres et représentants des gouvernements des Etats membres du cadre de dialogue 5+5 (Algérie, Espagne, France, Italie, Libye, Malte, Maroc, Mauritanie, Portugal et Tunisie) se sont réunis à Alger les 15 -et 16 septembre 2004, au titre de la troisième Conférence Ministérielle sur la Migration.

L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et le Centre International pour le Développement des Politiques Migratoires (ICMPD) ont pris part à cette Conférence, en qualité d'observateurs.

Cette troisième Conférence fait suite à celles tenues respectivement les 16 et 17 octobre 2002 à Tunis et les 22 et 23 octobre 2003 à Rabat.

Une réunion préparatoire au niveau des experts s'est tenue les 07 et 08 juillet 2004 à Alger.

En qualité de pays hôte de cette Conférence, et après consultations avec l'ensemble des partenaires, l'Algérie qui assurera la Présidence et le suivi de ce cadre de coopération pour l'année 2004-2005, retient les conclusions et les axes de travail suivants :

- La troisième Conférence d'Alger des 5+5 sur la migration s'inscrit dans le cadre de la consécration de la Déclaration de Tunis, qui a couronné la première Conférence ministérielle des 16 et 17 octobre 2002, ainsi que dans le prolongement de la deuxième Conférence ministérielle de Rabat des 22 et 23 octobre 2003, et se veut une étape vers l'identification et la mobilisation des moyens à même de réaliser des actions de coopération effectives dans le domaine de la migration.
- Les ministres ont salué, à cet effet, les efforts déployés par les présidences tunisienne et marocaine pour le travail efficient de coordination et de suivi accompli, qui a abouti à la Déclaration de Tunis et aux actions retenues lors de la Conférence de Rabat.
- Ils se sont félicités des résultats importants et significatifs du premier Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement des 5+5 (Tunis, 05 et 06 décembre 2003), notamment les recommandations ayant trait aux échanges humains entre les deux rives du bassin occidental de la Méditerranée, et à la

nécessité d'engager une action commune et une coopération concertée, y compris au plan opérationnel dans ce domaine, en vue de promouvoir une approche générale et équilibrée de cette question

- Les ministres saluent l'ensemble des initiatives entreprises par leurs collègues ministres de l'intérieur des pays de la Méditerranée occidentale dans le sens d'une coopération plus renforcée par la prévention et la lutte contre la migration irrégulière et le trafic des êtres humains. Ils encouragent pour leur part, l'enrichissement de ces initiatives par toutes actions utiles et complémentaires dont celles du développement des régions à fort potentiel migratoire.
- Les ministres ont également mis en relief la nécessité d'approfondir et de développer l'approche conceptuelle des questions migratoires qui soit fondée sur l'amitié, la solidarité et la coopération, à travers l'établissement d'un partenariat qui permettra de consolider la dynamique de rapprochement entre les peuples de la région. Une telle approche est également de nature à promouvoir un traitement concerté des effets et des conséquences indésirables de la migration.
- Rappelant, à cet égard, le lien dynamique qui doit exister entre le cadre de coopération politique et de consultations des 5+5 et le Processus de Barcelone, les ministres ont souligné, dans ce contexte, la pertinence des conclusions du document d'encadrement adopté au niveau du Processus de Barcelone sur le programme régional Justice et Affaires Intérieures (JAI). Un tel document marque clairement le besoin d'inscrire, dans toute coopération entre les deux rives de la Méditerranée, le dialogue et la concertation dans une optique globale, équilibrée et intégrée, y compris la dimension sociale de la migration.
- Tout en reconnaissant l'importance qui s'attache à la mise en place du cadre de coopération des 5+5, les ministres ont, néanmoins, rappelé leur attachement à la coopération bilatérale en matière de gestion des migrations. Celle-ci devant se développer harmonieusement et en synergie avec les autres cadres multilatéraux de coopération.
- Les ministres ont également abordé la question de l'élargissement de l'Union européenne, et sont convenus de poursuivre une coopération étroite et soutenue en matière de migrations et d'échanges humains entre les pays du Nord et du Sud de la Méditerranée.

Les ministres ont, par ailleurs, recommandé d'œuvrer à l'approfondissement et à la réalisation d'actions de coopération dans les domaines suivants :

- A.** Renforcement de la coopération en matière d'échange d'informations sur les questions migratoires à travers la mise en réseau de points focaux nationaux en la matière ;

- B. Organisation de rencontres et séminaires d'experts des rives Nord et Sud chargés de la gestion et du traitement des flux migratoires sur la base de la périodicité qui sera convenue entre les Etats parties au dialogue ;
- C. Initiation de campagnes de sensibilisation sur la question de la migration ainsi que sur les risques et dangers de l'immigration clandestine. Ces actions, qui doivent revêtir la plus grande visibilité, peuvent être entreprises avec l'apport financier volontaire des Etats participant au dialogue des 5+5 et, le cas échéant, celui d'organisations internationales;
- D. Encouragement à l'émergence dans les pays du Sud, de structures compétentes dans le domaine de la recherche et de l'analyse des données sur les flux migratoires ;
- E. Réalisation dans chaque pays partenaire concerné, d'études sur les régions à fort potentiel migratoire destinées, notamment, à la coordination des politiques nationales dans ce domaine. A cet effet, une attention toute particulière sera accordée aux thématiques prioritaires et aux programmes visant à la lutte contre la pauvreté et à la stabilisation des personnes ; et ce, dans le but de réaliser des projets de développement dans les régions frontalières Sud des pays de la rive Sud de la Méditerranée en vue de lutter contre la migration irrégulière vers le Nord.
- F. Recherche de nouvelles formes de coopération, s'appuyant sur l'utilisation, dans les Etats d'origine, des compétences humaines des pays du Sud installées dans les pays du Nord de la Méditerranée ;
- G. Promotion de nouvelles formes de gestion des migrations dans le cadre des coopérations bilatérales entre les pays membres du cadre de dialogue des 5+5 en matière de travail, à travers entre autres :
 - La mise en place de projets de formation professionnelle dans les pays d'origine des migrants pour favoriser l'adéquation entre demandes et offres de travail ainsi que pour améliorer l'intégration des travailleurs migrants dans le pays d'accueil ;
 - La conclusion d'accord d'échanges de jeunes professionnels pour perfectionner leurs connaissances linguistiques et professionnelles et pour acquérir une expérience de travail salarié dans un autre pays.

Les ministres ont rappelé également qu'une bonne gestion de la migration est de nature à renforcer les liens d'amitié entre les peuples de la région, et que dans ce contexte précis, la circulation des personnes entre les deux rives de la Méditerranée doit bénéficier de toute l'attention et de la sollicitude des pouvoirs publics des Etats partenaires des 5+5.

Sur un plan d'ensemble, et compte tenu de l'extrême complexité de la question de la migration, en particulier en ce qu'elle crée des liens intenses et renouvelés entre plusieurs régions du monde, les ministres ont estimé que le débat sur cette question doit nécessairement, et selon des mécanismes concertés et appropriés, être élargi aux pays voisins d'Afrique Sub-saharienne, également concernés par le phénomène de la migration irrégulière. Dans ce contexte les ministres

recommandent de dégager les termes de référence d'une concertation avec l'ensemble des pays de la région, à l'effet de permettre un traitement global et harmonieux de cette question.

Soucieux de déboucher sur des actions concrètes dans les domaines retenus dans ce cadre de coopération, et tenant compte de l'importance cardinale qui s'attache à la question de leur financement, les ministres sont convenus d'explorer l'ensemble des voies et moyens susceptibles de répondre à cette attente.

Dans cette perspective, ils ont décidé de mettre en place un groupe de suivi de haut niveau de la conférence ministérielle des 5+5 sur la migration, dont la coordination est assurée par la présidence en exercice. Ce groupe est chargé, entre autres, de :

- Identifier et renforcer les actions concrètes de coopération ;
- Identifier et mobiliser les capacités d'expertise et de financement existantes ;
- Examiner les possibilités de financement offertes dans le cadre des instruments de l'Union Européenne et d'expertise et d'assistance technique des organisations telles que l'OIT, l'OIM et l'ICMPD.

Les délégations ont salué les efforts fournis par l'Algérie pour présenter une plateforme de travail visant à franchir de nouvelles étapes dans le processus de concrétisation des différents axes et conclusions de coopération convenus.

Elles ont également exprimé leurs remerciements à l'Algérie pour l'accueil et l'hospitalité qui leur ont été réservés à l'occasion de cette conférence.

Sur proposition de la délégation française, la prochaine Conférence Ministérielle sur la Migration en Méditerranée Occidentale se tiendra en France en octobre 2005.

Source :

http://www.iom.int/jahia/webdav/shared/shared/mainsite/policy_and_research/rcp/5+5/5+5_Presidential_Summary_Algers_2004_Fr.pdf